

# Factsheet Iran

Janvier 2024

## 1 Faits et chiffres



Carte : [CIA](#), 2016

**Population** : environ 87,9 millions de personnes ([estimation de 2023](#))

**Ethnies** : Persans, Azéris, Kurdes, Lors, Baloutches, Arabes, Turkmènes et des [tribus turques](#)

**Religions** : islam (religion officielle) 99,6 % (chiisme 90 - 95 %, sunnisme 5 - 10 %), autres (dont zoroastrisme, judaïsme et christianisme) 0,3 %, non spécifié 0,2 % ([estimation de 2016](#))

**Système politique** : république théocratique. Chef d'État : guide suprême Ali Hosseini Khamenei (depuis le 4 juin 1989). Président élu : Ebrahim Raïssi (depuis le 18 juin 2021). Le guide suprême est [nommé à vie](#) par l'Assemblée des experts et le président est élu directement à la majorité absolue en deux tours de scrutin pour un mandat de quatre ans.

## 2 Profils à risque

- **Personnes critiques à l'égard du gouvernement** : personnes qui participent à des manifestations antigouvernementales ou qui [critiquent le gouvernement sur internet](#), [activistes pour le climat](#)
- **Activistes pour les droits humains et journalistes critiques** : risque d'arrestation, de mise en détention et de poursuites sans procès équitable
- **Kurdes politiquement actives et actifs** : [personnes kurdes](#) soupçonnées d'être politiquement actives ou de soutenir l'indépendance du Kurdistan. Activités liées aux partis politiques kurdes (par exemple PDKI, PDK-I et autres)
- **Personnes ayant des liens avec les moudjahidines du peuple (OMPI)**
- **Minorités religieuses** : [personnes converties](#) (de l'islam au christianisme) ; baha'i-e-s, derviches et athées
- **Femmes** : crimes d'honneur, violences domestiques, mariage forcé, liaison extraconjugale, [violation](#) des lois sur les mœurs
- **Personnes LGBTIQ** : relations sexuelles entre personnes de même sexe passibles de la peine de mort, de la flagellation ou d'une peine moins lourde

### 3 Derniers développements

**Répression des manifestations.** Les forces de sécurité ont [réprimé les manifestations](#) qui ont éclaté en septembre 2022 en usant d'exécutions extrajudiciaires, d'actes de torture, d'[agressions sexuelles](#) et de disparitions forcées à l'encontre des manifestant·e·s. On estime à [au moins 537 le nombre de manifestant·e·s tué·e·s](#), dont au moins 68 enfants, entre le mois de septembre 2022 et la fin juillet 2023.

**Forte restriction de la liberté de réunion et d'expression.** Les autorités ont fortement restreint la liberté de réunion et d'expression et ont arrêté des [centaines](#) d'activistes, d'avocat·e·s, de journalistes, d'étudiant·e·s et d'artistes. Les artistes ayant soutenu le mouvement de protestation ont subi des représailles, des arrestations et des poursuites pénales. Les autorités s'en sont également prises aux [familles](#) des personnes tuées ou des manifestant·e·s exécuté·e·s en faisant pression sur elles pour qu'elles n'organisent pas de cérémonies commémoratives pour les victimes.

**Répression dans les universités.** Les autorités ont également [durement sévi dans les universités](#). Depuis la fin juillet 2023, des [professeur·e·s critiques à l'encontre du régime ont été licencié·e·s, suspendu·e·s](#) ou forcé·e·s à prendre leur retraite. Des centaines d'étudiantes et étudiants ont fait l'objet de sanctions disciplinaires ou été convoqué·e·s devant des conseils de discipline en raison de leurs activités de protestation.

**Empoisonnements dans des écoles pour filles.** À partir de novembre 2022, des empoisonnements ciblés ont été recensés dans plus de [100 écoles pour filles](#) partout en Iran. Plus de [13 000 élèves](#), dont une majorité de filles, ont dû recevoir des soins en raison d'empoisonnements présumés. Bien que les autorités aient promis d'enquêter sur les incidents, elles n'ont encore fourni aucune explication concrète.

**Application des règles vestimentaires.** Les autorités iraniennes ont [durci l'application du port du hijab obligatoire](#). Les femmes et les filles, y compris les personnalités, qui ne portent pas le hijab en public sont battues ou poursuivies en justice, et les magasins dont les propriétaires ne respectent pas les lois sur le hijab doivent fermer. La justice a notamment ordonné à des actrices condamnées pour non-respect des règles vestimentaires de suivre un [traitement psychologique](#).

**Durcissement de la loi visant à faire appliquer les règles vestimentaires.** En septembre 2023, le Parlement iranien a adopté un projet de [loi](#) sur le hijab et la chasteté. Composé de 70 articles, le texte prévoit des sanctions supplémentaires telles que des amendes et des peines plus lourdes allant jusqu'à dix ans d'emprisonnement pour avoir exprimé son opposition aux règles sur le hijab, ainsi que des restrictions des possibilités de travail et de formation en cas de manquement à l'obligation de porter le hijab. La loi étend également les pouvoirs des services de renseignement et des autorités répressives pour faire appliquer le port du hijab obligatoire. Le projet de loi a été [confirmé](#) par le [Conseil de discernement](#) en décembre 2023.

**Nombre d'exécutions record.** L'Iran fait partie des pays qui pratiquent le plus la peine de mort. [Au moins 834 personnes](#) ont été exécutées en Iran en 2023, un chiffre qui n'avait plus été atteint [depuis huit ans \(2015\)](#). Le nombre d'exécutions avait déjà fortement augmenté en 2022, passant à au moins 582, tandis qu'au moins 333 personnes avaient été exécutées en

2021. Les autorités judiciaires ont [très largement élargi](#) l'usage de chefs d'accusation vagues relevant de la sécurité nationale, passibles de la peine de mort, contre les manifestant-e-s, notamment pour coups et blessures présumés à autrui et destruction du patrimoine public.

#### **4 Pratique des autorités suisses**

**Chiffres du SEM pour 2023.** Taux de reconnaissance ([de janvier à novembre 2023](#)) 18,7 % ; taux de protection 36,7 % (décision positive + AP). Taux de reconnaissance 2022 : 21,4 % ; taux de protection 47,4 %.